

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

Lundi, le 6 juin 2022, se tient au lieu et à l'heure habituels, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon

Sont présents:	M. le conseiller	Gérald Morin
	Mme la conseillère	Geneviève Migneault
	M. le conseiller	Pierre Girard
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Marc-André Guay
	M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

148-2022

Lecture et acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi, 6 juin 2022.

1.0 MOT DE BIENVENUE.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 6 JUIN 2022.

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX.

- 3.1 Séance spéciale du 9 mai 2022, 19h30;
- 3.2 Séance ordinaire du 9 mai 2022, 20h;
- 3.3 Séance spéciale du 16 mai 2022, 19h;

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

- 4.1 Cellulaire – M. le maire;
- 4.2 Rapport du maire;
- 4.3 Financement du Règlement 502 (Aqueduc – Boulevard Martel);
- 4.4 Mainlevée – 75, de Méribel – Autorisation de signature;
- 4.5 Programme d'aide financière – MRC – (MADA-PRIMA) – Autorisation de signature.

5.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE.

- 5.1 Génératrice – Hôtel-de-ville – Mandat;
- 5.2 Projet du Règlement 527 – Conversion du réseau d'éclairage public au DEL –Dépôt et avis de motion.

6.0 TRANSPORT ROUTIER.

- 6.1 Entretien des chemins d'hiver – Secteur Alpin – Appel d'offres public.

7.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE.

7.1 Demandes de dérogation mineure – Positions préliminaires.

7.1.1 M. Michel Boivin – 20, de Courchevel;

7.1.2 M. Gilles Blanchette – 384, lac Clair – Embranchement #3;

7.1.3 Mme Suzie Dallaire / M. Paul Munger – 65, de Whistler;

7.1.4 M. Gilles Lemieux – 494, lac Clair – Embranchement # 4;

7.1.5 M. Sylvain Brunelle – 13, de Sestrières.

8.0 LOISIR.

8.1 Aréna – Contrat de services.

9.0 CORRESPONDANCE.

10.0 AFFAIRES NOUVELLES.

10.1 Transport adapté – Paiement anticipé;

10.2 Option – Achat de terrain;

10.3 Fonds de roulement;

10.4 Vente de terrain;

10.5 Motion de félicitations.

11.0 COMITÉS.

11.1 Fête de la St-Jean Baptiste.

12.0 ACCEPTATIONS DES COMPTES.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2022, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

149-2022

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 9 mai 2022, 19h30.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 9 mai 2022, 19h30, soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

150-2022

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022, 20h.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022, 20h, soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

151-2022

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 16 mai 2022.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 16 mai 2022, soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

151-A - 2022

Cellulaire – M. le maire

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de St-David-de-Falardeau autorise le paiement du forfait mensuel du cellulaire de M. le maire pour la durée de son contrat. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

Rapport du maire.

M. le maire Germain Grenon procède au dépôt du rapport du maire 2021 tel que ci-bas:

***MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU
RAPPORT DU MAIRE – EXERCICE FINANCIER 2021***

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, au plus tard lors de la séance ordinaire tenue en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du Rapport financier et du Rapport du vérificateur externe de l'année précédente.

L'année 2021 s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses à des fins fiscales de **720 878 \$**. Ce montant porte le surplus libre accumulé au 31 décembre 2021 à **1 292 085 \$**. Comme la municipalité a approprié à son exercice financier 2022 **382 673 \$** de ce surplus, le surplus libre disponible est de **909 412 \$**.

La dette de la Municipalité au début de l'année 2021 était de **6 747 769 \$**. À cette dette ont été ajoutés trois emprunts totalisant **2 147 600 \$** et soustraits des remboursements et subventions de **651 165 \$**, laissant ainsi une dette au 31 décembre 2021 de **8 244 204 \$**.

L'ensemble des opérations comptables de la Municipalité a été soumis à la vérification externe de la firme Mallette et aucune restriction n'a été émise suite à leurs travaux relativement à l'année financière se terminant le 31 décembre 2021.

En résumé, la Municipalité est en excellente santé financière et continuera à mettre à niveau l'ensemble de ses infrastructures, à promouvoir son potentiel récréotouristique quatre saisons, et à stimuler l'activité économique dans son milieu tout en maintenant un des taux global de taxation les plus bas, compte tenu de la très grande palette et qualité de services offerts aux citoyens.

Très peu de municipalités peuvent se vanter d'avoir autant investis pendant ces 10 dernières années en gardant son taux de taxe aussi bas. Soyons fiers de notre gestion et continuons d'être efficaces.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU
Réel vérifié au 31 décembre 2021 – Résultats de fonctionnement

	BUDGET 2021	CUMULATIF AU 31/12/2021
REVENUS :		
> Taxes	3 458 343	3 554 482
> Paiement tenant lieu de taxes	3 207 802	3 207 478
> Autres recettes de sources locales	586 948	1 065 189
> Transferts	59 014	117 004
TOTAL DES REVENUS :	7 312 107	7 944 151
DÉPENSES :		
> Administration générale	1 131 956	1 129 396
> Sécurité publique	1 006 989	1 079 070
> Transport	1 348 064	1 943 674
> Hygiène du milieu	1 264 245	1 641 167
> Urbanisme et mise en valeur du territoire	171 595	297 460
> Loisirs et culture	1 050 477	1 085 365
> Frais de financement	249 906	192 625
TOTAL DES DÉPENSES :	6 223 232	7 368 757
IMMOBILISATIONS:		
> Amortissement	-	1 085 619
FINANCEMENT:		
> Remboursement de capital	650 190	626 926
AFFECTATIONS :		
> Activités d'investissement	465 000	460 619
> Appropriations de fonds	- 26 315	- 30 883
> Coût des propriétés vendues		- 101 106
> Remboursement prêt OMH		- 15 421
TOTAL DES AJUSTEMENTS FISCAUX :	1 088 875	145 484
TOTAL DES DÉPENSES ET DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT FISCAUX :	7 312 107	7 223 273
RÉSULTAT NET: (DÉFICIT) À des fins fiscales	0	720 878

Germain Grenon, Maire
Le 6 juin 2022

152-2022

Financement – Règlement 502 – Adjudication.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a demandé pour le financement du règlement 502, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 juin 2022, au montant de 540 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. BANQUE ROYALE DU CANADA

43 900 \$	4,56000 %	2023
46 000 \$	4,56000 %	2024
48 000 \$	4,56000 %	2025
50 100 \$	4,56000 %	2026
352 000 \$	4,56000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,56000 %

2. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

43 900 \$	3,30000 %	2023
46 000 \$	3,75000 %	2024
48 000 \$	3,85000 %	2025
50 100 \$	3,95000 %	2026
352 000 \$	4,20000 %	2027

Prix : 98,09900 Coût réel : 4,62901 %

3. CAISSE DESJARDINS DE LA RIVE-NORD DE SAGUENAY

43 900 \$	4,74000 %	2023
46 000 \$	4,74000 %	2024
48 000 \$	4,74000 %	2025
50 100 \$	4,74000 %	2026
352 000 \$	4,74000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,74000 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 juin 2022 au montant de 540 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 502. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
- que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

153-2022

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 540 000 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2022

CONSIDÉRANT que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite emprunter par billets pour un montant total de 540 000 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
502	540 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 502, la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu :

- que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :
 1. les billets seront datés du 13 juin 2022;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
 3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier et directeur général;
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023	43 900 \$	
2024	46 000 \$	
2025	48 000 \$	
2026	50 100 \$	
2027	52 400 \$	(à payer en 2027)
2027	299 600 \$	(à renouveler)

- que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 502 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 juin 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

154-2022

Mainlevée – 75, de Méribel – Autorisation de signature.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau donne mainlevée relativement à l'acte de vente # 25 360 039; et que M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

155-2022

Programme d'aide financière – MRC – (MADA/PRIMA) – Autorisation de signature.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau

- autorise M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents de demande d'aide financière relatifs aux programmes MADA/PRIMA-MRC-du-Fjord du Saguenay et tout autre document découlant de la présente.
- confirme avoir pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter les modalités qui s'appliquent à elle;
- confirme qu'elle assumera tous les coûts, au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;
- confirme qu'elle assumera tous les coûts non-admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

156-2022

Génératrice – Hôtel-de-ville – Mandat.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite faire l'achat d'une génératrice pour desservir l'hôtel-de-ville;

POUR CE MOTIF:

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau mandate la firme Unigec pour procéder à l'analyse des besoins et définir la capacité électrique nécessaire d'une génératrice pour desservir l'Hôtel-de-ville et potentiellement la Places des Fondateurs, dans le cadre de la sécurité civile. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Projet de Règlement 527 – Conversion du réseau d'éclairage public au DEL – Dépôt et avis de motion

M. le conseiller Marc-André Guay fait la présentation et le dépôt du projet de Règlement 527 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement ayant pour objet de décréter les travaux de conversion du réseau d'éclairage public au DEL totalisant 271 035\$, et d'autoriser un emprunt de 271 035\$.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU**

RÈGLEMENT 527

Ayant pour objet de décréter les travaux de conversion du réseau d'éclairage public au DEL totalisant 271 035\$, et d'autoriser un emprunt de 271 035\$.

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau désire faire exécuter sur son territoire des travaux de conversion du réseau d'éclairage public au DEL totalisant 271 035\$, et d'autoriser un emprunt de 271 035\$.

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Mesure		Investissement (avant taxes)
450	Conversion luminaire tête cobra pour DEL Philips	166 451.73 \$
8	Conversion de luminaires DEL existant du DEL 29W	2 750.80 \$
9	Conversion de luminaires DEL existant sur route MTQ au DEL 81W	3 179.88 \$
23	Conversion de luminaires DEL existant au DEL 53W	7 941.67 \$
31	Conversion de luminaires DEL existant au DEL 81W	10 952.92 \$
1	Conversion de luminaires HPS-100 sur route MTQ au DEL 136W	686.00 \$
14	Conversion de luminaires HPS-150 sur route MTQ au DEL 136W	9 604.00 \$
27	Remplacement de fusibles	1 740.42 \$
4	Remplacement de porte fusibles doubles (incl.fusible)	546.64 \$
11	Câblage (Poteau de bois uniquement)	4 434.87 \$
1	Câblage (Poteau de métal ou béton)	797.63 \$
1	Mise à la terre (Poteau béton ou métallique (MALT))	465.30 \$
15	Luminaire cobra	1 567.80 \$
1	Stockage d'inventaire	2 489.72 \$
120	Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs)	10 290.40 \$
35	Honoraires pour étude photométrique – luminaire MTQ (ing.Jr.) (taux horaire)	3 535.00 \$
5	Honoraires pour étude photométrique – luminaire MTQ (ing. Intermédiaires 3-7 ans) (taux horaire)	555.00 \$
536	Installation de plaquettes d'indentification	6 673.20 \$
TOTAL		234 662.98 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu _____ que soit et est adopté le Règlement 527 et il est par le présent règlement ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Saint David de Falardeau et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau est autorisé à faire exécuter les travaux de conversion du réseau d'éclairage public au DEL totalisant 271 035\$, et d'autoriser un emprunt de 271 035\$ se décrivant comme suit, à savoir :

Coût des travaux :	* 234 663 \$
Imprévus (10 %) :	23 466 \$
Sous-total	<u>258 129 \$</u>
Taxes nettes (± 5 %) :	<u>12 906 \$</u>
TOTAL :	<u><u>271 035 \$</u></u>

* Le tout suivant l'estimé extrait du Rapport d'étude de faisabilité du projet F00288 – Conversion du réseau d'éclairage public au DEL, Révision 1 (185 pages) préparé par **MM. Sean Teixeira et Jean-François Brais-Villemur, de Energère** lequel est joint en annexe « A » et fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 271 035 \$, y compris les taxes nettes, frais inhérents, et imprévus normaux.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 271 035 \$, sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le présent règlement, il est imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une appropriation dans le présent règlement soit plus élevé que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance _____ du conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, tenue le ____ jour du mois _____ 2022 et signé par le maire et le greffier-trésorier et directeur général.

LE MAIRE,

GERMAIN GRENON

LE GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL,

DANIEL HUDON

ANNEXE A

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU

PROJET : F00288 – CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU DEL
RAPPORT D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ
RÉVISION 1



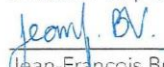
1200, avenue McGill College, bureau 700
Montréal (QC), H3B 4G7
T 514 848-9199
F 514 848-9218
energere.com

20 avril 2022

Préparé par :


Sean Teixeira, B.ing., MBA
Directeur de projet

Préparé par :


Jean-François Brais-Villemur, ing. (OIQ : 5024161)
Chef d'équipe – Conception



RÉSUMÉ DES COÛTS ET DES ÉCONOMIES

Mesure	Prix unitaire (avant taxes)	Investissement (avant taxes)	Économies (avant taxes)	Économies annuelles totales (\$)	Années	KWH garanti à l'année de référence (tarif HO = 0,1049\$/KWH)
1 - Mesures contractuelles						
450 Conversion luminaires tête cobra pour DEL Philips		166,451.73 \$	166,451.73 \$	29,847.91 \$	4.05	260,425
2 - Mesures accessoires		68,211.25 \$	68,211.25 \$	11,250.00 \$	4.05	260,425
8 Conversion de luminaires DEL existant au DEL 29W	343.85 \$	2,750.80 \$	2,750.80 \$	29,847.91 \$	4.05	260,425
9 Conversion de luminaires DEL existant sur route MITQ au DEL 81W	353.32 \$	3,179.88 \$	3,179.88 \$	29,847.91 \$	4.05	260,425
23 Conversion de luminaires DEL existant au DEL 53W	345.29 \$	7,941.67 \$	7,941.67 \$	29,847.91 \$	4.05	260,425
31 Conversion de luminaires DEL existant au DEL 81W	353.32 \$	10,952.92 \$	10,952.92 \$	29,847.91 \$	4.05	260,425
1 Conversion de luminaires HPS-100 sur route MITQ au DEL 136W	68.00 \$	9,604.00 \$	9,604.00 \$	29,847.91 \$	4.05	260,425
14 Conversion de luminaires HPS-150 sur route MITQ au DEL 136W	67.85 \$	1,740.42 \$	1,740.42 \$	29,847.91 \$	4.05	260,425
27 Remplacement de fusibles	135.17 \$	546.64 \$	546.64 \$	29,847.91 \$	4.05	260,425
4 Remplacement de porte fusibles couples (incl. fusible)	403.17 \$	4,434.87 \$	4,434.87 \$	29,847.91 \$	4.05	260,425
11 Câblage (poteau de bois) muni seulement	797.63 \$	797.63 \$	797.63 \$	29,847.91 \$	4.05	260,425
1 Câblage (poteau de métal ou béton)	465.30 \$	465.30 \$	465.30 \$	29,847.91 \$	4.05	260,425
1 Mise à la terre Poteau béton ou métallique (MALT)	1,567.80 \$	1,567.80 \$	1,567.80 \$	29,847.91 \$	4.05	260,425
15 Luminaire éloigné	10,290.40 \$	10,290.40 \$	10,290.40 \$	29,847.91 \$	4.05	260,425
1 Stockage d'inventaire	2,485.72 \$	2,485.72 \$	2,485.72 \$	29,847.91 \$	4.05	260,425
120 Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs)	85.75 \$	10,290.40 \$	10,290.40 \$	29,847.91 \$	4.05	260,425
35 Honoraires pour étude photométrique - luminaires MITC (mg. jr.) (taux horaire)	101.00 \$	3,535.00 \$	3,535.00 \$	29,847.91 \$	4.05	260,425
5 Honoraires pour étude photométrique - luminaires MITC (mg. Internidaires 3.7 ans) (taux horaire)	111.00 \$	555.00 \$	555.00 \$	29,847.91 \$	4.05	260,425
536 Installation de plaquettes d'identification	12.45 \$	6,673.20 \$	6,673.20 \$	29,847.91 \$	4.05	260,425
TOTAL incluant les mesures contractuelles et les mesures accessoires		234,662.98 \$	234,662.98 \$	41,027.91 \$	41%	41,027.91 \$

157-2022

Entretien des chemins d'hiver – Secteur Alpin – Appel d'offres public.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon, à procéder pour et au nom de la Municipalité, à un appel d'offres public pour l'entretien d'hiver des chemins pour le secteur alpin sur une distance d'environ 9.8 km. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

158-2022

Demande de dérogation mineure – M. Michel Boivin – 20 rue de Courchevel – Position préliminaire – 7690-77-3754.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 19 mai 2022 de M. Michel Boivin, du 20, rue de Courchevel, visant l'agrandissement du bâtiment principal avec un empiètement de 3.44 mètres dans la marge latérale ouest de 5 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 10-2022 le refus de la présente demande de dérogation visant un empiètement de 3.44 mètres dans la marge latérale de 5 mètres, mais propose l'acceptation pour régulariser la position de la maison actuelle qui empiète de .4 mètre dans la marge latérale ouest de 5.0 mètres.

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le lundi, 4 juillet 2022 à 20 h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement :

- En défaveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Michel Boivin, du 20 rue de Courchevel, visant l'agrandissement du bâtiment principal avec un empiètement de 3.44 mètres dans la marge latérale de 5 mètres.
- Mais en faveur de régulariser l'empiètement actuel de .4 mètre du bâtiment principal dans la marge latérale ouest de 5 mètres.

159-2022

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Demande de dérogation mineure – M. Gilles Blanchette – 384, chemin #3 lac Clair – Position préliminaire – 6287-20-7153.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 19 mai 2022 de M. Gilles Blanchette, du 384, chemin #3 lac Clair, visant l'agrandissement du bâtiment principal qui empièterait de 4.81 mètres dans la marge arrière riveraine de 20 mètres ;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 11-2022 l'acceptation de la présente demande ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le lundi, 4 juillet 2022 à 20 h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Gilles Blanchette, du 384, chemin #3 lac Clair, visant l'agrandissement du bâtiment principal qui empièterait de 4.81 mètres dans la marge arrière riveraine de 20 mètres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

160-2022

Demande de dérogation mineure – M. Paul Munger et Mme Suzie Dallaire – 65, rue de Whistler – Position préliminaire – 7690-59-3056.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 19 mai 2022 de M. Paul Munger et Mme Suzie Dallaire, du 65, rue de Whistler, visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment accessoire

- qui porterait la superficie totale des bâtiments accessoires à 109 mètres carrés alors que la norme permet un maximum de 55 mètres carrés;
- dans la cour avant, alors que la norme ne le permet qu'en cour arrière et latérale;
- et qui empièterait de 5.73 mètres dans la marge avant de 7.5 mètres.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 12-2022 le refus de la présente demande ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le lundi, 4 juillet 2022 à 20 h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en défaveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Paul Munger et Mme Suzie Dallaire, du 65, rue de Whistler, visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment accessoire

- qui porterait la superficie totale des bâtiments accessoires à 109 mètres carrés alors que la norme permet un maximum de 55 mètres carrés;
- dans la cour avant, alors que la norme ne le permet qu'en cour arrière et latérale;
- et qui empièterait de 5.73 mètres dans la marge avant de 7.5 mètres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

161-2022

Demande de dérogation mineure – M. Gilles Lemieux – 494, chemin #5 lac Clair – Position préliminaire – 6187-31-5973.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 18 mai 2022 de M. Gilles Lemieux, du 494, chemin #5 du lac Clair, visant à autoriser l'agrandissement du garage détaché portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 193 mètres carrés alors que la norme prévoit un maximum de 140 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 13-2022 le refus de la présente demande ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le lundi, 4 juillet 2022 à 20 h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en défaveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Gilles Lemieux, du 494, chemin #5 du lac Clair, visant à autoriser l'agrandissement du garage détaché portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 193 mètres carrés alors que la norme prévoit un maximum de 140 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

162-2022

Demande de dérogation mineure – M. Sylvain Brunelle – 13, rue de Sestrières – Position préliminaire – 7690-67-0686.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 24 mai 2022 de M. Sylvain Brunelle, du 13, rue de Sestrière, visant à autoriser l'agrandissement du garage portant sa superficie à 58 mètres carrés alors que la norme demande un maximum de 55 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 14-2022 l'acceptation de la présente demande ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le lundi, 4 juillet 2022 à 20 h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Sylvain Brunelle, du 13, rue de Sestrière, visant à autoriser l'agrandissement du garage portant sa superficie à 58 mètres carrés alors que la norme demande un maximum de 55 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Aréna- Contrat de services.

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de St-David-de-Falardeau accepte l'entente de services avec Toromont - CIMCO, au coût de 17 550 \$ pour 2022 à 2025; et que M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Correspondance.

- 1) Le 2 mai 2022, M. Marc Tremblay, de la MRC du Fjord-du-Saguenay, informant la Municipalité de la reconduction du Programme de restauration des traverses de cours d'eau.
- 2) Le 2 mai 2022, Mme Catherine Henry, de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM), rappelant à la Municipalité que leurs activités prévues au programme de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette débiteront prochainement.
- 3) Le 3 mai 2022, Mme Manon Blackburn, de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH), sollicitant la Municipalité pour le renouvellement d'adhésion à l'ARLPH 2022-2023 (30\$).
- 4) Le 4 mai 2022, M. Louis-René Bélanger, résidant du 376, embranchement 3 du lac Clair, sensibilisant la Municipalité au fait que certains propriétaires de l'extérieur utilisent leur propriété secondaire à des fins de location court terme et demandant que ce type de location soit interdit afin de préserver la tranquillité de ce secteur.
- 5) Le 9 mai 2022, M. Louis-René Bélanger, résidant du 376, embranchement 3 du lac Clair, demandant à la Municipalité que ce secteur soit desservi par l'aqueduc municipal.
- 6) Le 9 mai 2022, M. Frédéric Perron, du ministère de Forêts, de la Faune et de Parcs, envoyant un rappel aux municipalités et MRC concernant les travaux dans l'habitat du poisson et l'application de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) et demandant leur collaboration pour assurer le respect des lois, règlements et politiques en vigueur en lien avec les rives et le littoral, notamment le Règlement sur les habitats fauniques.
- 7) Le 11 mai 2022, Mme Sophie Bouchard et M. Marc-André Desmeules, résidants du 13, 4ième Rang à Falardeau demandant à la Municipalité la permission pour pouvoir accueillir leurs 2 chevaux. Également joint à la correspondance : une pétition signée par le voisinage en accord avec leur projet.

- 8)** Le 11 mai 2022, Mme Isabel Auclair, du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS), demandant l'implication de la Municipalité le 17 juin prochain pour la journée des finissants. Plusieurs façons de participer sont énumérées dans la correspondance.
- 9)** Le 16 mai 2022, M. Jean-Eudes Boulianne, président de l'Association du lac Gamelin, demandant à la Municipalité d'étendre un abat-poussière sur environ 100 mètres, soit en face des adresses 8 et 12, chemin du lac Gamelin jusqu'en haut de la côte.
- 10)** Le 17 mai 2022, M. Richard Villeneuve, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, informant la Municipalité que le Règlement 506 (rue du Planeur) par lequel le conseil décrète un emprunt de 150 020\$ a été approuvé le 6 mai dernier.
- 11)** Le 18 mai 2022, M. Serg Tremblay, résidant au 45, chemin de Lac Emmurailé, demandant à la Municipalité d'annuler les projets Airbnb dans ce secteur, car il trouve les locations déplaisantes et dérangeantes. Par le fait même, il appuie la lettre de M. Louis-René Bélanger du lac Clair.
- 12)** Le 18 mai 2022, M. Nelson Bacon, du Ministère des Transports, informant la Municipalité que depuis le 16 mai dernier, il est possible de soumettre nos projets dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) 2022-2025.
- 13)** Le 20 mai 2022, M. Marc-André Leblanc, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, informant la Municipalité qu'elle recevra prochainement un montant de 36 599\$ relatif au Partage de la croissance d'un point de la TVQ.
- 14)** Le 21 mai 2022, une quarantaine de propriétaires de l'embranchement 12 du lac Clair, informant la Municipalité de leur opposition concernant la demande de modification du zonage dans ce secteur concernant le lot 5 913 054.
- 15)** Le 30 mai 2022, M. Jacques Demers, président de la FQM, remerciant la Municipalité pour l'adhésion 2022-2023 à la FQM et l'informant de leur vaste gamme de services adaptés au milieu municipal à un tarif concurrentiel.
- 16)** Le 30 mai 2022, M. Daniel Jean de l'Office des personnes handicapées du Québec, sollicitant la participation de la Municipalité afin de promouvoir la 26e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se déroulera du 1er au 7 juin prochain.

164-2022

Transport adapté – Paiement anticipé.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-David-de-Falardeau est desservi pour le service de transport adapté par Transport adapté Saguenay-Nord;

CONSIDÉRANT que cet organisme est financé principalement par le Ministère des Transports qui tarde à faire parvenir son financement et met ainsi en péril le service de transport adapté.

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de St-David-de-Falardeau accepte de devancer le paiement des deux derniers versements déjà prévu pour 2022 à Transport adapté – Saguenay-Nord totalisant 12 430,24\$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

165-2022

Option d'achat – Partie du lot 5 912 453- Autorisation de signature.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que le maire M. Germain Grenon et le greffier-trésorier et directeur général M. Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité une option d'achat pour une partie du lot 5 912 453 d'environ 200 pieds par 200 pieds au prix prédéterminé de 70 000\$; la contrepartie pour cette option étant de 5 000\$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

166-2022

Fonds de roulement.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau rembourse à son fonds de roulement le solde dû, soit approximativement 177 004 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

167-2022

Vente d'une parcelle de terrains – Boulevard Martel – Autorisation de signatures.

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente d'une parcelle de terrain d'environ 465 m² à Mme Véronique Bouchard et M. François Lemelin au prix unitaire de 7.69\$/m², excluant les taxes et frais à la charge des acquéreurs ; que M. le maire Germain Grenon et M. le secrétaire-

trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité tout document visant à donner plein effet à la présente.

Motion de félicitations – Bercethon.

M. le maire Germain Grenon présente, au nom de la municipalité et en son nom personnel, une motion de félicitations à l'attention du Groupe d'action Communautaire de Falardeau et à la présidente et au présidente d'honneur, Mme Manon Tremblay et M. Jimmy Houde qui ont permis d'amasser une somme approximative de plus de 30 000\$ lors de son évènement Bercethon qui s'est tenu le 28 mai dernier.

168-2022

Acceptation des comptes – Au 6 juin 2022.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

41284 – Bell Canada	1 959.21\$
41285 – Dépanneur St-David enr.	833.73
41286 – Hydro Québec	13 771.70
41287 – Hydro Québec	505.89
41288 – Lemelin, François	450.00
41289 – SSQ, Société d'assurance-vie inc.	8 161.50
41290 – Tremblay, Denis	320.00
41291 – Les Trois-chefs, maitre-traiteur	2 826.05
41292 – Uniréso Télécom inc.	195.35
41293 – Vidéotron S.E.N.C.	380.41
41294 – Dépanneur St-David enr.	937.40
41295 – Saulnier Yves	229.93
41296 – Bell mobilité inc.	611.80
41297 – Charron Jonathan	150.00
41298 – Dépanneur St-David inc.	710.37
41299 – Hydro Québec	3 033.65
41300 – 9190-0738 Québec inc.	2 645.46
41301 – Les Constructions de l'Est	131 640.63
41302 – Déneigement H.P. Grenon inc.	428.36
41303 – Les Entreprises APVA	1 550.00
41304 – JRM Excavation	7 375.01
41305 – Valineige SA	28 522.13
41306 – Bell Canada	1 321.06
41307 – Dépanneur St-David inc.	1 357.72
41308 – Fondation de Ma Vie	100.00
41309 – Hydro Québec	7 243.98
41310 – Vidéotron S.E.N.C.	187.42
41311 – Fillion Jeannot	1 057.00
41312 – Étude Jean-Marc Claveau	925.24
41313 – Dépanneur St-David enr.	659.96
41314 – Emond Lynda Mme.	616.18
41315 – Hydro Québec	5 188.36

41316 – Noël, Suzie	115.00
41317 – Vidéotron S.E.N.C.	215.52
41318 – 9190-0738 Québec inc.	6 333.89
41319 – ADT Canada inc	113.65
41320 – Allard Francine, Mme	392.51
41321 – A.P.S.A.M.	75.00
41322 – Archambault	418.17
41323 – Astus inc.	165.56
41324 – Axchem Canada LTD	4 356.37
41325 – Blackburn & Blackburn inc.	1 060.84
41326 – Bouchard Jocelyn	21.83
41327 – Cain, Lamarre, Casgrain, Wells	769.62
41328 – Caouette Informatique inc.	181.06
41329 – Capitale gestion financière	25.44
41330 – Annulé	0.00
41331 – Annulé	0.00
41332 – Annulé	0.00
41333 – Centre du Bricoleur (Le)	3 074.70
41334 – Chevaliers de Colomb	858.00
41335 – CIMCO Réfrigération	2 899.41
41336 – Commission des loisirs de Falardeau	200.01
41337 – Les Constructions de l'Est	302 766.07
41338 – Courrier paroissial du Royaume inc.	344.92
41339 – Déneigement H.P. Grenon inc.	5 673.38
41340 – Annulé	0.00
41341 – Duchesne Gaston, Entrepreneur	6 455.88
41342 – Emond Lyda, Mme	48.00
41343 – Encreco inc.	160.91
41344 – Englobe Corp.	918.65
41345 – Entandem	228.32
41346 – Eurofins environex	2 922.23
41347 – Everguard, incendie-sécurité	58.70
41348 – Excavation Claude Larouche inc.	17 185.29
41349 – Extincteurs Saguenay Lac-St-Jean inc.	783.74
41350 – Festival Gymkhana de Falardeau	6 000.00
41351 – Fondation du Cégep de Chicoutimi	1 000.00
41352 – Fonds d'information sur le territoire	70.00
41353 – FQM	45.99
41354 – Gesticonfort inc.	327.68
41355 – Global TI / Bell	454.15
41356 – GLS Logistics systems Canada LTD	13.16
41357 – Groupe SIG3	2 356.99
41358 – Groupe d'action Communautaire	500.00
41359 – Groupe Sports Inter Plus	1 144.00
41360 – Identification Sports inc.	1 413.04
41361 – L'imprimeur	641.56
41362 – Info page inc.	102.33
41363 – Inter-lignes	2 923.20
41364 – JRM Excavation	9 591.50
41365 – L'Arsenal	3 159.23
41366 – Location d'outils Simplex	89.71
41367 – Mallette	15 625.10
41368 – Maltais & Ouellet	140.19
41369 – Annulé	0.00
41370 – Martin et Lévesques (1983) inc.	2 033.47

41371 – Ministre des finances	4 282.10
41372 – Ministère du revenu du Québec	25 356.80
41373 – Motion Canada	156.32
41374 – M.R.C. du Fjord-du-Saguenay	89 373.22
41375 – Municipalité de St-Honoré	294.00
41376 – Novaxion	595.57
41377 – Pausematic	356.00
41378 – Pelletier Yan	131.62
41379 – Pièces d’autos Ste-Geneviève	140.04
41380 – Pièces d’autos P & L Ltée	1 031.96
41381 – Portes Balzac (Les)	786.60
41382 – Produits B.C.M. Ltée	288.80
41383 – Produits sanitaires Lépine inc.	314.69
41384 – Quincaillerie Bridéco Ltée	125.55
41385 – Réal Huot inc.	56 798.66
41386 – Receveur Général du Canada	9 091.44
41387 – Regie des matièresrésiduelles	2 999.00
41388 – Robert Boileau, inc.	1 753.37
41389 – Robinson, Sheppard, Shapiro, avocats	615.12
41390 – Sanidro inc.	3 446.86
41391 – S.D.S. inc.	360.74
41392 – Serrurier Y.C. Fillion inc.	127.98
41393 – Services Matrec	28 854.06
41394 – Servitrol (1994) enr.	3 063.49
41395 – Services Pétroliers M.T. inc.	7 340.41
41396 – Société Canadienne du cancer	100.00
41397 – Société Canadienne des postes	1 244.94
41398 – SPME Québec inc.	145.10
41399 – SSQ, société d’assurance-vie inc.	8 161.50
41400 – Station-service Mercier et frères inc.	3 062.27
41401 – Tan-Ex, Spécialiste de l’écusson brodé	423.11
41402 – Tremblay Denis	400.00
41403 – Uniréso Télécom inc.	195.35
41404 – Usinage Z.M.M. inc.	2 283.53
41405 – Variétés L.C.R. inc.	406.72
41406 – Veolia Water Technologies Canada inc.	1 972.88
41407 – Ville de Normandin	179.02
41408 – Xplornet Communications inc.	167.84

M. le maire Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Je, soussigné, greffier-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon
Greffier-trésorier et directeur général

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 21 h 22

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GERMAIN GRENON
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**